



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 Novembre 2016

Etaient présents : MM. DEMAREST Jean-Louis - DOMITILE Jean - LECLERCQ Florence - GALIANI Michel - HUNAUT Christian - LELOIRE Audrey - ÉVRARD André - GAPENNE Luc - HEMBERT Sophie - BULVESTRE Sébastien - BOUTTÉ Bertrand - LÉTOCART Michel - LAVOINE Max - BALSAMO Martial.

Conseillers absents excusés : M. LEFEBVRE Emmanuel.

Procurations : M. LEFEBVRE Emmanuel à M. DEMAREST Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. DOMITILE Jean

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 7 octobre 2016.

Monsieur LÉTOCART Michel souhaiterait qu'un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente soit joint à la convocation du conseil municipal.

La séance est ouverte à 19 h 00

DÉCISIONS DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

- [Compte-rendu des décisions prises en application des articles L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.](#)

Les arrêtés portant délégations de fonction et de signature des adjoints ont été notifiés aux intéressés le 28 octobre 2016 et affichés aux endroits et lieux habituels.

- [Indemnités de fonction du maire et des adjoints.](#)

Le montant plafond des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints est déterminé par référence aux montants indiqués aux articles L.2123.23 et L.2123.24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce plafond est calculé par un barème dont les pourcentages sont appliqués sur l'indice brut mensuel 1015 au 1er juillet 2016 à 3824,28 €.

Montants plafonds des indemnités de fonctions brutes du maire et des adjoints applicables au 1er juillet 2016 concernant la commune de Noyelles-sur-Mer est de :

Population totale	Maire		Adjoints	
	Taux en % de l'indice 1015	Indemnité brute montant en €	Taux en % de l'indice 1015	Indemnité brute montant en €
500 à 999 (Noyelles: 765)	31	1185,53	8,25	315,50

Ces indemnités de fonction sont indexées sur les augmentations de la Fonction publique Territoriale.

En accord avec les adjoints, Monsieur le maire propose une baisse de 5 % des montants plafonds des indemnités de fonctions brutes du maire et des adjoints.

Maire	Adjoints
29.45 % de 1 185.53 € Soit 1 126.26 €	7.85 % de 315.50 € Soit 300.21 €

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Les indemnités de fonction du maire et des adjoints sont adoptées à l'unanimité

- Désignation des délégués aux différentes structures intercommunales.

SIAEP – Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Nouvion

M. BALSAMO Martial
M. BOUTTÉ Bertrand
M. ÉVRARD André

FDE80 – FÉDÉRATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME

Délégué titulaire	M. DOMITILE Jean
Délégué titulaire	M. GAPENNE Luc
Délégué suppléant	M. BOUTTÉ Bertrand
Délégué suppléant	M. HUNAUT Christian

SIAHM -Syndicat intercommunal pour l’Aménagement Hydraulique du Marquenterre

Délégué titulaire	M. BALSAMO Martial
Délégué suppléant	M. EVRARD André

AMEVA – Aménagement et valorisation du Bassin de la Somme

Délégué titulaire	M. DOMITILE Jean
Délégué suppléant	Melle LELOIRE Audrey

SMBS – Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Délégué titulaire	M. DOMITILE Jean
Déléguée suppléante	Mme LECLERCQ Florence

Syndicat mixte Baie de Somme – 3 Vallées

Délégué titulaire	M. DEMAREST Jean-Louis
Délégué suppléant	Mme. LECLERCQ Florence

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

- Personnel communal – avancement de grade – Modification du tableau des emplois et effectifs.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau établi par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Somme, relatif aux agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2016,

Création du poste de rédacteur principal de 2ème classe et la suppression du poste de rédacteur. Ledit poste est supprimé à compter de la nomination de l'agent dans le poste de rédacteur principal de 2ème classe.

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

URBANISME – Rapporteur : Jean DOMITILE

- [Déclaration d'intention d'aliéner - Droit de préemption urbain Les Minimes.](#)
La commune décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption.

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

- [Déclaration d'intention d'aliéner - Droit de préemption urbain L'Arbre de Saint Ouen.](#)

Cette parcelle n° ZX 25 de 39049 m2 est située sur 2 zones du PLU.

- Zone 1AU pour une superficie d'environ de 7900 m2
- Zone 2AUc pour le reste de parcelle, soit environ 31149 m2

Le prix de vente estimé par Me RICHIR est de 19 524,50 €.

La commune décide d'exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

- [Action collective contre le projet de plan de prévention des risques naturels PPRN Marquenterre – Baie de Somme.](#)

Création d'une association de défense des intérêts des communes impactées par le PPRN Marquenterre-Baie de Somme.

Cette délibération aurait dû être prise en début d'année. C'est en fait une régularisation et un engagement de Monsieur Jean-Michel GAY.

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Election des représentants au sein de l'association, 1 titulaire et 1 suppléant.

Délégué titulaire	M. DEMAREST Jean-Louis
Délégué suppléant	M. DOMITILE Jean

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

PATRIMOINE – Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

- [Soutien de la commune au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale.](#)

Après lecture du courrier du Conseil Départemental de la Somme, le conseil municipal décide :

- de soutenir le projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale.
- de travailler avec l'association paysages et Sites de mémoire de la grande Guerre ainsi que le Conseil Départemental de la Somme.

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

ENVIRONNEMENT – Rapporteur : Jean DOMITILE

- [Renouvellement de la convention de gestion et entretien des itinéraires de randonnée.](#)

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de gestion et d'entretien de l'itinéraire de randonnée « Les 400 coups » entre le Département de la Somme et la Commune de Noyelles-sur-Mer.

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

- [Proposition de mécénat avec la réserve ornithologique de Grand-Laviers.](#)
Après lecture du courrier de la Réserve ornithologique de Grand-Laviers, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition de mécénat.

Vote pour	15	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

AFFAIRES SOCIALES – Rapporteur : Michel GALIANI

- [Demande de subvention « Les Restaurants du Cœur ».](#)
Après lecture de la lettre des Restaurants du cœur sollicitant une subvention, le conseil municipal décide d'allouer la somme de : 480 €.

Vote pour	14	Vote contre	0	Abstentions	1
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Monsieur LÉTOCART Michel propose d'offrir un colis de fin d'année aux personnes concernées.

INFORMATIONS – Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

- [Changement des horaires de l'Agence Postale communale.](#)
En raison, du changement de la levée du courrier qui se fait désormais à 12h00 et à la demande de nombreux clients, l'agence postale communale sera ouverte tous les matins de 9h00 à 12h00, du lundi au vendredi, à partir du 02 janvier 2017.
- [Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie.](#)
A partir du 02 janvier 2017, le secrétariat de la mairie sera ouvert tous les matins de 9h00 à 12h00, du lundi au vendredi, et le mercredi toute la journée (9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00).
- [Permanence des élus.](#)
A partir du 02 janvier 2017, la permanence des élus se fera tous les mercredis aux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie ou sur rendez-vous.
- [Astreinte des élus.](#)
Un calendrier des astreintes du week-end des élus sera prochainement affiché.
- [Modification des horaires de l'éclairage public dans le centre-ville.](#)
Les horaires sont modifiés le week-end pour sécuriser les usagers à la sortie de la salle communale. Une rampe métallique est installée et son éclairage doit être vérifié (anti-éblouissement) et réactivé.
- [Une réunion avec le Comité « Anti-bruits » est programmée le 4 novembre 2016.](#)
Seul le maire et les adjoints participeront à cette réunion.

N'ayant pas reçu de questions écrites et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Jean-Louis DEMAREST

Le secrétaire de séance
Jean DOMITILE

